



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 09 juin 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU.

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), Mme Sylvie CHATELLIER (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M. Vincent CAILLÉ.

Secrétaire de séance : M. Stéphane ENTÈME

2023-06-09-001 – RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE L'ENFANCE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition du ComCo EJE.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les règlements de fonctionnement suivants :

- Règlement intérieur de l'accueil de loisirs 2023/2024
- Règlement intérieur des activités périscolaires 2023/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE, le règlement intérieur de l'accueil de loisirs 2023-2024 et le règlement intérieur des activités périscolaires 2023-2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de cette délibération.

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIÈRES**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Stéphane ENTÈME

Le Maire
Benoît COUTEAU

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 14/06/2023

Dé ID : 044-214401002-20230609-2023_06_09_001-DE

SLOW